

# Bonneval en bonne vallée ...

mars 2009

Bulletin d'information des *Amis de Bonneval*

N° 25

## Avis au lecteur,

Notre assemblée générale se réunira **le samedi 21 mars 2009 à 15 heures**,  
salle du Chapitre de l'abbaye Saint-Florentin, (Centre Hospitalier Henri Ey).  
Ordre du jour : Rapport moral et financier, tiers sortant, programme d'activité pour l'année 2009.

A l'issue de la réunion, **M. Yves Legrand** sera notre conférencier, il nous présentera :

LE ROMAN VRAI  
DES PETITES GENS AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE  
ENTRE BEAUCE ET PERCHE

Prix SAEL 2008 (Société Archéologique d'Eure et Loir).

## Au sommaire de notre gazette N°25

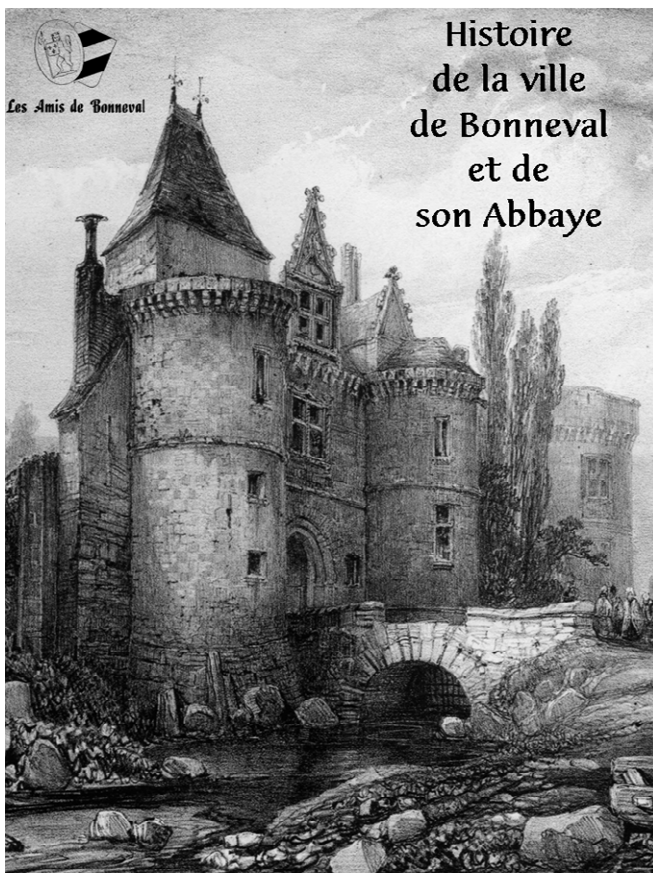
Prochaine publication de l'Introduction du manuscrit « Histoire de la ville de Bonneval et de son Abbaye », de l'abbé Beaupère à l'occasion du tricentenaire de sa naissance à Bonneval.

Recherches généalogiques faites à cette occasion.

Manuscrit du Curé Beaupère : transcription et notes de Bernard Varis d'après la copie d'Albert Sidoisne, publié dans « Histoire locale Beauce et Perche » N°29, février 1969, édité par la Coopérative Scolaire des Élèves-Maîtres de l'École Normale d'Instituteurs d'Eure et Loir.

Une sélection de nouvelles et d'avis divers relevés dans le « Messenger de Bonneval Voves & Orgères » du 1<sup>er</sup> semestre 1909 clôturera ce numéro.

Jean-Luc Durand



## Histoire de la ville de Bonneval et de son Abbaye

Les Amis de Bonneval

par A.L. Beaupère

Curé de la Paroisse de St-Sauveur décédé en 1767

## Histoire de la ville de Bonneval et de son Abbaye.

Nous commémorons cette année, le tricentenaire de la naissance d'André Louis Beaupère; né le 5 janvier 1709 à Bonneval, paroisse Notre-Dame.

M. Beaupère nous a laissé, dans son histoire de la ville et de l'abbaye de Bonneval, un recueil précieux de titres, de faits et de dates qu'il nous serait impossible aujourd'hui de reconnaître sans lui.

Nous avons prévu de publier en juin 2009, la transcription de l'Introduction, de ce manuscrit, qui traite « de l'origine de la ville de Bonneval et de la fondation de son abbaye ». *La ville de Bonneval existait avant l'abbaye?*

Cette Introduction représente 102 pages, elle se continue par les chapitres de la Chapelle de St Jacques, des Églises de St Michel, de St Sauveur, de la Maladrerie et Foire de St Gilles, de la Cure du Houssay (Montboissier), des Curés de St Sauveur, de l'Église et paroisse de Notre-Dame, de l'Hôtel-Dieu, et du Collège, déjà publiés.

*André - Louis Beaupère*

## Histoire locale Beauce et Perche n°29

# MANUSCRIT D'UN CURÉ DE BONNEVAL AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Nous avons déjà publié dans « Histoire locale » des anecdotes rapportées par des curés en marge des registres d'état-civil de leur paroisse. Des registres plus importants concernant la région furent découverts et publiés : ainsi, pour Châteaudun, celui de l'abbé Bordas constitua-t-il une publication complète en deux volumes de la Société dunoise d'archéologie à la fin du siècle dernier. Maurice Jusselin publia en partie dans le Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir le manuscrit de Pierre-Denis Boisganier sur sa paroisse de Saint-Lubin de Châteaudun. Fut étudié aussi, par l'abbé Bouard, celui du curé Foucauld, de Châteaudun également.

Précieux pour l'histoire générale, ces écrits de prêtres, témoins de la vie journalière, le sont plus encore pour l'histoire de la société et surtout pour le simple lecteur qui se sent réellement plongé dans le passé.

Voici donc quelques anecdotes, macabres ou plaisantes, notées par le curé Beaupère, desservant la paroisse Saint-Sauveur de Bonneval de 1732 à 1767. « Ce digne ecclésiastique, nous dit M. Bernard Varis que nous remercions de son envoi, a noté tous les événements dont il a été contemporain. En plus de cela, chercheur patient et infatigable, il a fait un relevé des connaissances historiques, il a dépouillé des chartes dont le contenu sans lui ne nous serait pas parvenu .»

Manière dont on se défaisait des personnes atteintes de la rage au XVIII<sup>e</sup> siècle.

*Au commencement de notre siècle (vers 1700-1710), la femme de Louis le Secq, tourneur en bois (à Bonneval) eut le malheur d'être mordue par son chien qui était enragé. Elle négligea si fort cette morsure qu'elle ne fit aucun remède (1) et fut peu de temps après attaquée de ce même mal, la maladie étant sans remède, ses parents prirent le parti de l'étouffer dans son lit, et l'y étouffèrent effectivement en la couvrant de plusieurs lits de plumes après l'avoir tellement garrotée dans son lit qu'elle ne put se délivrer de ce poids mortel. Les officiers de la justice restèrent tranquilles sur cette mort qui est un crime selon moi. La rage est une maladie mortelle dont on ne guérit jamais; ainsi fallait-il prendre toutes les précautions nécessaires pour mettre cette pauvre femme hors d'état de faire du mal à qui que ce soit et ne pas précipiter sa destruction qui devant Dieu et devant les hommes n'en excuse pas les auteurs de parricide et d'homicide. D'ailleurs cette barbare action est un mauvais exemple dans la société civile, les enfants ennuyés de la vie de leurs pères et mères ne pourraient-ils pas aussi, pour s'en débarrasser, leur imputer ce mal ?*

On lit par ailleurs sur cette chronique :

*Le cinq juillet 1764, il sortit des bois de Molléans un loup enragé qui plusieurs jours mordit dix à douze personnes qui peu de temps après enragèrent. Malgré les remèdes qu'elles firent il n'y eut que deux qui guérissent...*

Un médecin jugeur d'urines en 1762 à Bonneval.

*Au mois de juillet 1762, il s'établit dans ma paroisse un homme qui de tisserand était devenu médecin consultant les urines; Je ne sais pas si sa science était aussi réelle que sa réputation; Tout ce que je puis dire, c'est qu'on venait chez lui en foule de tous les côtés et de sa prétendue science à juger les urines il se faisait un gros revenu quoique cette science dont certains se flattent est très incertaine; il rencontrait parfois la vérité, je m'en vais vous en citer deux exemples. Ce charlatan étant devenu veuf dans ma paroisse voulut épouser sa domestique qui avait une conduite suspecte. Lorsqu'il me parla de ce mariage, je fit tous mes efforts pour l'en détourner. Il me dit naïvement qu'il savait bien tout ce que je lui disais et qu'il était obligé*

*de l'épouser quoiqu'il sût bien par le moyen de ses urines qu'il avait jugées le matin qu'il n'avait pas un mois à vivre. Il mourut vingt jours après m'avoir fait cet aveu.*

*Un laboureur de la paroisse de Saint-Martin du Péan qui s'était ruiné le tempérament à boire, se trouvant fort près de mal, envoya de ses urines à ce savant docteur. A leur inspection seulement, il s'écria « le pauvre B. a fait comme moi, il a trop bu, il n'y a plus de remède pour lui et nous nous suivrons de près au tombeau! » La chose arriva comme il l'avait annoncée, En rapportant ces deux faits, je ne veux pas pour cela préconiser son art auquel les gens sensés ne se fient pas et auquel personne ne devrait mettre sa confiance.*

Histoire risible de la monture du curé de Saint-Maurice :

Saint-Maurice, aujourd'hui hameau de Bonneval, fut paroisse jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Vers 1690, le curé Sémillard y officiait.

*Sur la fin de ses jours, il avait autant de peine à marcher qu'il avait marché légèrement dans sa jeunesse Il aimait à voyager et, ne pouvant plus le faire à pied, il acheta un âne qu'il fit bien équiper. Se doutant que quand il paraîtrait dans les rues sur cette monture les enfants se moqueraient de lui, il prit la résolution de les accoutumer tout d'un coup à ce spectacle nouveau. Il monta sur son Grison — il avait donné ce nom héroïque à son âne — il y monta avec des bottes fortes, vint se promener dans toutes nos rues dans ce superbe équipage.*

*Les enfants l'y accompagnèrent en lui faisant des huées qu'ils ne répétèrent point quand ils le revirent.*

*Quelque temps après, il alla à la fête à Cormainville avec son Grison qui fut la matière de conversation de tous les confrères du curé de Saint-Maurice qui ne se fâcha point de toutes leurs railleries. Il vanta beaucoup la perfection de sa monture et défia tous les convives de faire à leurs chevaux ce qu'il faisait faire à son Grison.*

*Il le fait amener dans la salle où l'on mangeait, lui verse du vin dans un plat. Grison était prêt à boire, lorsque son maître l'avertit de saluer la compagnie. Il se met à braire de tout son cœur et avale de suite le vin qu'on lui avait versé. « Faites en faire autant à vos chevaux! » dit le curé à ses confrères. On rit beaucoup et on en resta là.*

*Cette plaisanterie fut portée à Monseigneur l'Évêque bien différemment de ce qu'elle était. Il en écrivit aux curés de canton auxquels il reprochait d'avoir ce jour fait boire du vin à leurs chevaux, lorsqu'eux-mêmes ne pouvaient plus en faire usage. On éclaircit Sa Grandeur de la vérité du fait et elle n'en fit que rire.*

Bonneval : Jean le Bon permet aux religieux d'avoir des fourches patibulaires.

La pluye nous a bûez et lavez,  
 Et le soleil desséchiez et noircis  
 Pies, corbeaux, nous ont les yeux cavez,  
 Et arrachié la barbe et les sourcis.  
 Jamais nul temps nous ne sommes assis;  
 Puïs ça, puis la, comme le vent varie,  
 A son plaisir sans cesse nous charrie,  
 Plus becquetez d'oiseaulx que dez à coudre.  
 Ne soyez donc de notre confrairie ;  
 François Villon.

*Jean par la grâce de Dieu, roy des François, scavoir faisons à tous présens et à venir, que nous, aiant considéré l'affection que les bien aimés et fidèles hommes, les abbés et couvent du monastère de Saint-Florentin de Bonneval et leurs prédécesseurs avoient eu jusqu'à présent pour nous et les rois nos prédécesseurs et même pour la couronne de France et aussi les ser-*

vices gratuits rendus depuis longtemps à nous et nos précédesseurs, la supplique humble, que les dits religieux nous ont présentée, contenoit dans ledit lieu de Bonneval et ses dépendances, où on connoit qu'ils ont toute sorte de juridiction haute, moyenne et basse, et son plein exercice, excepté seulement certains cas à nous réservés à cause de notre comté de Chartres, lorsqu'il arrive que leurs officiers séculiers condamnent quelqu'un à être pendu à la potense il faut, et c'est la coutume, qu'il soit pendu à une perche appelée gibet, laquelle il faut avec une grande peine et avec beaucoup de monde qu'on ne trouve pas aisément, courber et attirer jusqu'à terre et souvent quand à cette même perche il y a le cadavre de quelqu'un ou de plusieurs qui y ont été pendus, il faut lorsque on veut en mettre un autre, le descendre avec beaucoup de répugnance, en souffrant beaucoup de la puanteur et de la corruption du cadavre, et dans ces circonstances à peine trouvent-ils quelqu'un qui veuille le descendre ou courber la perche, nous suppliant humblement à cause de cela c'est-à-dire proche ladite perche qu'il leur en soit de faire construire et élever des perches patibulaires non fourchues de bois ou de pierre avec trois piliers et de les conserver après qu'elles auront été élevées pour les condamnés et que nous daignassions leur accorder cette faveur, en considération des choses susdites, prêtant une oreille favorable à leur supplique par une grâce spéciale par l'autorisation de la puissance royale, nous avons accordé aux dits religieux et par la teneur des présentes nous leur accordons, que sur leur juridiction ils puissent et leur soit permis de faire planter et élever des fourches de bois ou de pierre avec trois piliers; donnant en mandatement au bailly de Chartres qu'il n'empêche point et ne trouble point les dits abbés et couvent contre la teneur de notre présente grâce, mais au contraire qu'il leur en fasse dans la suite jouir et s'en applaudir en plein.

Donné en l'an de Notre Seigneur 1354, au mois de mars.

Les fourches étaient un gibet composé à l'origine de deux fourches plantées en terre, plus tard remplacées par des piliers en nombre variable supportant une traverse à laquelle on suspendait les suppliciés. (Robert)

Manuscrit du Curé Beaupère Desservant de la paroisse Saint-Sauveur de Bonneval.

Transcription et notes : Bernard Varis d'après la copie d'Albert Sidoisne  
(Bonneval, Fondation Sidoisne).

- (1) — Les remèdes de cette époque étaient totalement inefficaces. Cette maladie comme nous le savons est due à un virus filtrant. Elle se manifeste par des symptômes d'excitation (écoulement de la salive hors de la bouche, agressivité) suivis de signes de dépression (coma, paralysie) et se termine généralement par la mort. On donnait aux patients une plante herbacée scientifiquement appelée *Lepidium*, famille des crucifères, surnommée alors « passerage » ou encore cresson alenois - ou nasitort. On sait que les travaux de Pasteur ont modifié la situation.

## Généalogie

### Tricentenaire de la naissance de Beaupère, recherches généalogiques faites à cette occasion:

Nous trouvons dans la descendance de la famille de l'abbé Beaupère, quelques personnages Bonnevalais qui ont retenus notre attention.

**Beaupère** Louis Charles, marchand drapier, premier échevin de Bonneval. (1725-1789).

**Roullon** Jean Louis, Notaire royal, Procureur fiscal, Bailly et Maire. (1725-1782).

**Boucher** Louis, Greffier de la prévôté royale.

**Claré** François, Principal du collège de Bonneval.

**Boucher** Just César, Directeur de la poste aux lettres.

**Beaupère** Pierre Marie Anne (M), ancien secrétaire de Mairie de Bonneval.

**Beaupère** André Laurent, Curé de Saint Martin du Péan. (1744-11 Plu 03).

Merci d'être venu nombreux nous rencontrer à notre local ou sur Internet.

## Quelques nouvelles de 1909, d'après le "Messager de Bonneval, Voves et Orgères"

3 JANVIER 1909.

### Cantons Voisins

**Une chourineuse.** - Après un assez long séjour à l'asile d'aliéné de Bonneval où elle avait été internée pour y être placée en observation, la femme C..... qui, l'an dernier, à Chartres, avait frappé d'un coup de couteau à l'aine son mari d'avec lequel elle est divorcée, a comparu mardi devant le tribunal correctionnel de Chartres qui l'a condamnée à huit mois de prison avec sursis.

10 JANVIER 1909

**Bonneval.** - Dans la nuit de dimanche à lundi, à 2 heures et demie, par suite d'une fausse interprétation des signaux occasionnée par le brouillard, un train de marchandises qui, deux fois la semaine emmène des bestiaux au marché de la Villette, brûlait la station de Bonneval où il doit normalement s'arrêter.

L'explosion des pétards d'alarme signalant l'erreur du mécanicien, celui-ci stoppa et fit machine en arrière, mais le convoi ayant déjà en partie passé l'aiguille, deux wagons chargés de porc déraillèrent et obstruèrent la voie qui ne put être rendue à la circulation des trains que vers dix heures et demie du matin.

Les deux wagons déraillés ont été assez sérieusement endommagés, plus particulièrement l'un qui eut son arrière défoncé, ses tampons arrachés ou brisés.

Pendant le temps que nécessita le rétablissement de la circulation, l'acheminement des voyageurs des trains du matin se fit par transbordement, non sans causer d'importants retards.

Ce déraillement aurait pu avoir des conséquences tragiques, si le chef de nuit et le garde-barrière n'avaient pris juste à temps, les mesures nécessaires pour éviter un tamponnement avec le train de voyageurs venant de Paris qui, quelques minutes plus tard, arrivait et s'arrêtait, avec peine, à une très faible distance du train en détresse.

**Pochards insolents punis.** - Le nommé Joseph Susperidi, sujet espa-

gnol, se trouvant en état d'ivresse à Bonneval, crut devoir insulter M. Paget, garde-champêtre, que l'on avait requis pour le faire sortir d'un café où il s'était installé à une table qu'il refusait de quitter.

Traduit devant la correctionnelle, notre espagnol, qui était sous le coup d'un arrêt d'expulsion depuis 1903, a trinqué de 5 francs d'amende et trois mois de prison. Il sera reconduit à la frontière à l'expiration de sa peine.

- Nous avons également relaté les exploits d'un autre sujet espagnol nommé Julian. Roman. qui étant ivre le 27 décembre dernier, s'amusait à dégringoler les carreaux de deux habitants de Bonneval en brandissant un couteau et en proférant des injures à leur adresse.

Il vient de trinquer de 50 francs d'amende et un mois de prison.

17 JANVIER 1909

**La bourse ou la vie.** - Lundi soir, un habitant du hameau de Saint-Martin, s'est trouvé accosté et attaqué par quatre chemineaux qui l'ont menacé de lui faire son affaire s'il ne leur remettait sur l'heure un louis de dix francs pour faire la bombe. Il s'est bien gardé d'ouvrir son porte-monnaie et s'est tiré de leurs griffes avec quelques légères écorchures, dit-on.

24 JANVIER 1909

**Conférence.** - Nous recevons la carte ci-dessous que l'on nous prie d'insérer :

La « Ligue des Femmes Françaises » fera donner une conférence populaire à Bonneval le lundi 25 janvier à 2 h ½, salle de l'hôtel de France. Mlle d'Héricault y parlera du but de la Ligue.

Vous êtes priées de vouloir bien y assister.

Pour le comité de Chartres : la

Présidente.

COMTESSE DU TEMPLE DE ROUGEMONT.

Les dames n'ayant pas reçu de cartes sont priées d'en prendre à l'entrée.

**Théâtre Hervé.** - Dimanche 24 janvier, salle Levieuge, à trois heures, grande représentation de jour, à prix réduit.

Le soir, à 8 h ½, *La folie de Cyprien*, comédie bouffe des plus comiques en trois actes ; un vaudeville.

31 JANVIER 1909

### Entrave à la liberté de travail.

- La semaine dernière, plusieurs ouvriers carriers occupés, dans une carrière de Méroger, à extraire de la pierre pour le compte d'un entrepreneur de Bonneval, avaient décidé la grève générale du chantier. - Ils étaient huit sur dix.

Les deux non grévistes continuaient leur travail lorsque quatre des grévistes vinrent les sommer de cesser et, leur retirant leurs outils de mains, les chassèrent de la carrière.

C'est du moins ce qu'il ressort d'une plainte déposée à la gendarmerie par l'un des ouvriers malmenés.

Nous entrerons dans la carrière.

.....  
7 FÉVRIER 1909

**Bonneval.** - Lundi dernier, deux bretons, Joseph Le Claire. et Louis Guéguen., avaient profité de leur passage à Bonneval pour s'offrir une cuite carabinée ; ils s'offraient même, sans permis, le luxe de la chasse aux renards sur la place du marché où l'ivresse les avaient terrassés, lorsque les représentants de la loi vinrent délicatement les cueillir pour les conduire à l'Hôtel de la Poivrière où ils laissèrent leurs plumets en échange d'une contravention.

**Les Amis de la Beauce.** - L'assemblée générale de cette société aura lieu le mercredi 17 février 1909, au siège social, brasserie Molière, 36, rue Richelieu, Paris, à 8 h ½ du soir. Nos compatriotes y sont invités.

14 FÉVRIER 1909

**Entre voisins.** - Les habitants du hameau de Guibert vivaient paisiblement en paix quand, dimanche dernier, un vent de discorde s'éleva soudain entre les ménages Philippon et Leroy qui, en raison de leurs relations par trop tendues jugèrent à propos de se déclarer la guerre.

Vers midi et demie, après une première escarmouche de mots plus ou moins aimables, la bataille s'engagea sérieusement.

D'un côté M. Philippon et un ami de

sa maison, de l'autre Mme Leroy et son époux.

Les forces en présence étaient, on le voit, à peu près égales d'autant plus que, pour rétablir l'équilibre en raison de son faible sexe, Mme Leroy, pendant que ces messieurs s'administraient une grêle de marrons, s'escriyait de son mieux avec une trique, au grand préjudice des épaules de ses adversaires qui, un instant touchés par des arguments aussi frappants, ne tardèrent pas cependant à passer de la défensive à l'offensive et mirent en déroute les époux Leroy qui, finalement durent battre en retraite pour aller à la gendarmerie rendre compte de ce grave événement.

Les hostilités sont suspendues pour permettre à chacun de panser ses blessures..... d'amour propre..... et faciliter la tâche d'arbitres des représentants de la loi d'où doit nécessairement dépendre la signature de la paix.

**Donnemain.** - Déjà, à diverses reprises, furent trouvées quantité de poteries anciennes à caractère assez original, au cours des travaux de terrassement entrepris pour adoucir la côte de Donnemain ; puis des crânes humains au-dessus desquels étaient régulièrement placées des poteries où de grosses pierres rondes choisies.

Dernièrement on mit à jour un cercueil, en pierre très bien conservé, mesurant 2 m 10 de longueur, 0 m 50 de hauteur, 0 m 65 de largeur d'un bout et 0 m 45 de l'autre.

Il était recouvert de deux dalles entre lesquelles avait pénétré de la terre et divers débris parmi lesquels gisaient quelques ossements. Malheureusement, il s'est fissuré en deux malgré les précautions prises pour le retirer.

21 FEVRIER 1909

**Bonneval.** - Deux Ballons montés passaient dimanche dernier au-dessus de Bonneval.

On nous signale que le même jour, un troisième aérostat monté par deux personnes a atterri près Dancy.

Partis de Billancourt à dix heures et demie du matin et ayant accompli le trajet en trois heures environ, les aéronautes se sont fait conduire à la gare de Bonneval où ils ont pu prendre le train de trois heures cinquante avec leur aérostat dégonflé et plié dans la nacelle.

28 FEVRIER 1909

**Atterrissage d'un ballon.** - Mardi dernier, un ballon monté par deux per-

sonnes a atterri auprès de la ferme de Marchémas, commune de Bonneval.

Après s'être lestés d'un repas froid sur le terrain même où ils étaient descendus, les aéronautes dégonflèrent et plièrent leur ballon pour aller, à la gare de Bonneval, l'expédier à l'adresse d'un aéronaute de Puteaux et prendre eux-mêmes le train de 3 h 50 pour Paris. Train qui, entre parenthèses, n'avait que près d'une heure et demie de retard.

Le même jour, un deuxième ballon se dirigeant vers Châteaudun, est également passé au-dessus de notre Localité.

**Marboué.** - Trop long à acquitter les 187fr 53, frais compris, montant d'une vieille condamnation dont l'avait gratifié Thémis, un scieur de long, a été arrêté à la Varenne-Ferron et et conduit à l'hôtel des Haricots de Châteaudun.

**VILLE DE BONNEVAL**  
**GRANDE MASCARADE**  
*Dimanche 7 Mars 1909*

Organisée par la « Gaieté Bonnevalaise » avec l'autorisation de M. le Maire

**Ordre du Cortège :**

- 1<sup>o</sup> Les Gardes-Champêtres aéroplanes ;
- 2<sup>o</sup> Char du Moulin de la Galette ;
- 3<sup>o</sup> Les Mousquetaires à cheval ;
- 4<sup>o</sup> Char de la Musique impériale chinoise de Pi-pi-o-li ;
- 5<sup>o</sup> Char du dirigeable Ville de Bonneval ;
- 6<sup>o</sup> Char de la Défense de Carnaval ;

Quêteurs, Vendeurs, Clowns et Pierrots.  
Départ de la Gare du Tramway, 1 h. 1/2 très précise, promenade par les principales rues de la ville, visite à Guibert et Saint-Martin, dislocation.  
Bal à grand orchestre, à 9 heures, salle Levieuge.

**AVIS.** - Les jeunes gens faisant partie ou désirant faire partie de la Mascarade sont priés de se réunir, dimanche 28 février à 3 heures du soir, grange Peigné, rue d'Enfer.

21 MARS 1909

**Bonneval.**

**L'aviation en Eure & Loir.** - L'aviation ne laisse pas indifférents les esprits inventifs de l'arrondissement de Châteaudun, puisque deux de nos compatriotes ( MM. Géraud Joseph, constructeur à Brou, et Lemaire Jules, négociant en vins à Bonneval ) ont, au commencement de la présente année déposé : le premier, une caisse en bois, cachetée, renfermant la description d'un aéroplane « Le Triomphe Géraud » ; le deuxième, un pli cacheté contenant la description et le plan d'une machine volante.

Nous souhaitons le meilleur succès aux

nouveaux aviateurs.

28 MARS 1909

**Bonneval.**

**A la salle Levieuge.** - Pour quelques jours seulement à Bonneval, le Cinéma-Palace, actionné par une puissante machine à vapeur de 40 chevaux, donne les dernières nouveautés : dramatiques, féeriques, comiques, pittoresques, voyages, etc.

Tous les soirs à 8 h 1/2, représentation ; jeudi et dimanche, à 3 h 1/2, matinée ; le lundi, séances successives à partir de 1 h 1/2.

4 AVRIL 1909

**Bonneval**

**Adjudication de travaux** - Il a été procédé, dimanche dernier, en l'une des salles de la mairie de Bonneval, à l'adjudication des travaux de construction d'une partie du chemin rural N°80, comprise entre la rue Porte-Blanche et l'extrémité des murs du nouveau cimetière. Quatre entrepreneurs soumissionnaires se trouvaient en présence : MM. Choiseau, de Dangeau ; Rucheton de Châteaudun ; René Guenot, Gustave Marolle de Bonneval.

M.Gustave Marolle a été déclaré adjudicataire, avec un rabais de 5 centimes par franc.

11 AVRIL 1909

**Bonneval**

**Le coeur d'une belle-mère.** - Sous ce titre on nous prie d'insérer : Sans pitié pour sa bru et aussi pour ses pauvres petits enfants qui, pendant tout l'hiver avaient trouvé un abri dans sa grange, moyennant rétribution, Mme X..., que l'on pourra qualifier de belle-mère et non de bonne mère, a jeté toute la nichée à la rue, ces jours-ci, sans s'inquiéter de ce que deviendraient la mère et ses pauvres petits, qui couchent à l'hôtel de la Belle Etoile lorsqu'on les chasse des hangars où ils sont cependant bien obligés de chercher asile.

Cet acte de dureté mérite d'être signalé.

UN MISÉREUX

18 AVRIL 1909

**Bonneval.** - Samedi 10 courant, la petite Durand, de Vouvray, âgée d'environ 18 mois, s'amusait dans la cours de ses parents lorsque le

chien de garde de la maison, un énorme danois, se précipita sur l'enfant dont il engueula entièrement la tête de sa formidable mâchoire et emporta la pauvre petite dans sa niche, très probablement pour la dévorer. Par un heureux hasard, Mme Durand jetant un coup d'œil dans la cour aperçut l'horrible scène, se précipita et put faire lâcher prise au chien. Quelques minutes de plus et s'en était fait de l'enfant dont le sang giclait par de nombreuses plaies à la tête, produites par les crocs du féroce danois se préparant à lui broyer le crâne. M. le docteur Larrieu appelé en toute hâte prodigua ses soins à l'infortuné bébé dont les blessures sont en bonne voie de cicatrisation.

Quant au danois il ne mordra plus personne, car le père de la petite victime, M. Lucien Durand, l'a fait pendre haut et court.

2 MAI 1909

#### INFORMATIONS

##### Notre richesse

Le Vicomte D'Avenel vient de faire, à l'Union des anciens élèves des écoles supérieures de commerce, une conférence très intéressante sur la situation économique des Français d'hier et d'aujourd'hui.

Il nous apprit, ou nous rappela ce qu'est notre opulence au regard des siècles passés ; la fortune totale de la France évaluée à présent à 230 milliards n'était que de 45 milliards il y a 80 ans. La France républicaine est donc six fois plus riche que la France du moyen âge. Et cette richesse actuelle des Français, de quand date-t-elle ? D'un demi siècle tout au plus, car on l'a vue se reconstituer avec une spontanéité extraordinaire après la désorganisation du commencement du mois dernier. La France est le pays de la petite propriété.

#### Bonneval

**Passage de troupes.** – Le Maire de Bonneval donne avis qu'une colonne du 26<sup>e</sup> régiment d'artillerie composé de : 29 officiers, 57 sous officiers, 446 brigadiers et canonniers, 297 chevaux, arrivera à Bonneval le 25 mai et en repartira le 27.

Ces troupes seront logées chez les habitants, dans les parties de la ville ci-après indiquées : place du marché et de l'église, rue et place des Halles Frévaux, rue du Bas-de-l'église, rue Basse du Mail, route et rue de Chartres, avenue de la Gare, rue d'Alluyes, rue de

la Vicomté, rue de l'Orme, place Le-roux, promenade des Fossés, rue des Ecoles, rue de l'Orme de Paris, boulevard Alfred Billault, rue de la Grève, rue Hérisson, rue Billault, rue du Fief-Isaac, rue des Gabeaudières, route d'Orléans, rue de Châteaudun, quartiers Saint-Jacques et Saint-Michel.

**Gault-Saint-Denis.** – Par une délibération du 11 février 1909, le Conseil municipal du Gault-Saint-Denis a décidé en principe la construction d'un bureau de poste qui serait édifié sur la place publique de la commune.

9 MAI 1909

#### INFORMATIONS

##### Télégraphie sans fil

Des expériences de télégraphie sans fil ont été faites avec succès entre les forts de Montbérault, Berru et Reims, situés dans la banlieue de Laon.

##### Tout comme dans l'huître et les

**Plaideurs.** – Une poule vivait en paix dans la cours de M. Georges Bobet, cultivateur à Mauloup, lorsqu' arriva M. Martin, un voisin, qui s'empara de la pauvre bestiole et prétendit qu'elle lui appartenait. De son Côté, M. Bobet soutint mordicus que la poule est à lui et voilà comme quoi le garde-champêtre de l'endroit puis les gendarmes ont été réquisitionnés pour éclaircir cette ténébreuse affaire. Ça vous donne la chair de poule rien que d'y penser car il y a procès-verbal et cette grave question pourrait bien finir par se terminer tout comme *l'huître et les Plaideurs du bon La Fontaine.*

#### Cantons voisins

**Toury.** – Conformément à la délibération du conseil municipal de Toury, en date du 2 mai, une fête sera donnée le 30 mai à l'occasion de l'inauguration du service des eaux et du monument Blériot élevé pour commémorer le premier voyage aérien de ville à ville avec retour en aéroplane.

16 MAI 1909

**Le concours de pompes.** – De nombreuses compagnies ont adressé leur adhésion, pour prendre part au concours de pompes qui aura lieu le 13 juin prochain à Bonneval. En voici la 1<sup>re</sup> liste : Sèvres, Tillé, Brie-Comte-Robert, Mandres, Rueil, Arrou, Mailvilliers, Trainiou, Brou, Saint-Christophe, Voves, Pontgouin, Chas-

sant, Villechauve, Berchères-la-Maingot, Roinville-sous-Auneau, Sancheville, Trizay-lès-Bonneval, Ermenonville-la-Petite, Ouarville, Toury, Boisville-la-Saint-Père, Langey, Puiset, Flacey, Chaumes-en-Brie, Courville, St-Maur-sur-le-Loir, Thivars, Gommerville.

Etude de M<sup>e</sup> DESREZ, notaire à Bonneval

## VENTE De Fonds de Commerce

### 1<sup>re</sup> INSERTION

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> DESREZ, notaire à Bonneval, le huit mai mil neuf cent neuf, Madame Zoé Désirés-Berthe Leveau, entrepreneuse de bals publics, demeurant à Bonneval, veuve de Monsieur Georges-Pierre Levieuge, a vendu à Monsieur Charles-Désiré-Augustin Laigneau, commis marchand de vins et Madame Marguerite-Georgette Levieuge, son épouse, demeurant ensemble à Bonneval.

Le fonds de commerce de buvette et d'entreprise de bals publics et fêtes exploité à Bonneval, promenade du Mail, comprenant la clientèle et l'achalandage, le matériel servant à son exploitation et les marchandises existant en magasin.

L'entrée en jouissance a été fixée au premier janvier mil neuf cent dix.

Les oppositions, s'il y a lieu devront être faites dans les dix jours de la seconde insertion et seront reçues en l'étude de M<sup>e</sup> DESREZ, notaire à Bonneval.

Pour première insertion  
(Signé) DESREZ.

23 MAI 1909

**Concert Botrel.** – Profitons de l'occasion :

Bien souvent, ais-je entendu dire

On doit profiter du bon temps

Toujours est-il, si l'on désire

Retrouver joyeux agréments :

En pays Dunois, qu'on admire

Le barde Botrel en ses chants.

Cette soirée de concert Botrel, qui doit avoir lieu le 30 mai, à 8 heures du soir, en la salle du Berceau au château de Châteaudun, s'annonce des plus brillantes.

On trouve des cartes ( prix 5 fr., 3 fr. 50 et 2 fr. ) chez M. Luthon, 5 rue de la Cuirasserie, Châteaudun, où à Bonneval, chez M. Chevallier-Lesault, buraliste, rue de Châteaudun. Vu la grande affluence que l'on prévoit et le nombre limité des places, se hâter de retirer sa carte.

30 MAI 1909

#### Bonneval

**Concession de livres.** - Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'accorder à la commune de Bonneval une collection de livres destinés à la bibliothèque de

l'école primaire supérieure de garçons de cette ville.

**Mauvais voisinage.** – S'étant prises de bec, l'autre soir, pour une vétille, deux habitantes de la rue du Verglas s'adressèrent des mots tellement aimables que pour terminer la séance, l'une d'elles, à bout d'arguments sans doute, administra une maîtresse gifle sur la joue de son adversaire, en présence d'un homme de loi que l'on était allé chercher pour rétablir la paix mais qui, en présence d'arguments aussi frappants et du crêpage de chignons qui se préparait, renonça à faire entendre sa voix réconciliatrice.

6 JUIN 1909

#### INFORMATIONS

##### Trop de bras à Paris.

Si la campagne manque de bras, Paris en a trop. En 1901 dans les bureaux de bienfaisances de la capitale, étaient inscrits 350,000 hommes valides, que ni la vieillesse, ni la maladie, ni les infirmités ne réduisaient à la mendicité.

Ils forment en effet l'armée des chômeurs. Et en 1906, sur un total de 57,991 indigents inscrits, 42,662, près des 4/5, étaient des provinciaux. On peut juger par là du sort réservé à l'émigré qui arrive tout droit de sa province et quelles déceptions, quelles tristesses l'attendent.

##### Bonneval

**Retard des trains.** – Par suite du retard d'un train de l'État (parcours Chartres-Brou) un propriétaire des environs manqua, ces temps derniers, la corres-

pondance du tramway et se vit obligé à faire des frais de séjour pour lui et les siens ; il assigna la compagnie de l'État en dommages-intérêts.

La compagnie soutenait que les billets qu'elle avait délivrés aux voyageurs ne l'astreignait pas à leur assurer la correspondance avec le tramway ; qu'en outre elle avait rempli ses engagements envers les voyageurs en les amenant de Chartres à Brou, bien que ce soit avec un retard important sur l'heure d'arrivée indiquée à l'horaire.

M. le juge de paix de Brou n'a pas admis cette thèse. Il a donné gain de cause au réclamant en lui accordant 40 francs de dommages-intérêts et en condamnant l'administration des chemins de fer aux frais et dépens de l'instance.

**Gare aux pickpockets!** – Ceci dit afin de mettre le public en garde contre les filous qui le 13 juin, à l'occasion du concours des pompes, ne manqueront pas de chercher : soit à faire les poches, soit à faire payer un droit imaginaire d'entrée en ville, ainsi que cela s'est déjà produit à l'occasion du concours de musique de l'an dernier.

Seule sera payante l'entrée sur la Grève (à 2 heures) moyennant un ticket d'entrée de 0fr. 50 par personne et que l'on pourra se procurer auprès des contrôleurs (porteurs d'insigne de commissaires, placés aux entrées.

L'accès aux autres différents concours sera entièrement gratuit.

## VILLE DE BONNEVAL DIMANCHE 13 JUIN 1909 GRAND CONCOURS NATIONAL

### DE POMPES A INCENDIE

#### Concours de Stratégie. – Concours de Tambours & Clairons

Sous la Présidence d'honneur de M. le Préfet d'Eure-et-Loire et de M. JOUANNEAU, Conseiller général, Maire de Bonneval.

Organisé par l'Union Commerciale, Industrielle et Festivale de Bonneval et la Compagnie des Sapeurs-Pompiers.

Sous les auspices de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers français et de l'Union d'Eure & Loir, et le patronage de la Municipalité, avec le Concours des Sociétés de la Ville.

#### SAMEDI 12 JUIN

A 5 heures, à la Mairie, Réception des Membres du Jury

A 9 h. du soir, **Retraite aux Flambeaux** Par les trois Sociétés musicales de la Ville et la Compagnie des Sapeurs-Pompiers

#### DIMANCHE 13 JUIN

De 9 à 10 h. 1/2. **Concours de théorie** pour les Officiers et Sous-Officiers, à l'École primaire supérieure.

**Concours de Tambours et Clairons** A 12 h. 3/4, Réunion à la Mairie pour la formation du Cortège pour se rendre sur le terrain de la Revue.

A 1 h., **Revue de tenue & Matériel** Avenue de la Gare

— A 1 heure 1/2

#### GRAND DÉFILE PAR 40 COMPAGNIES 300 SAPEURS-POMPIERS

A 2 heures, sur la Grève

**Manœuvres de Pompes à Incendie et de Sauvetage**

Entrée : 1 ticket

A 6 h., **DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES** Place de l'Eglise

A 7 heures

**GRAND BANQUET OFFICIEL** Salle CHAUVIN (Prix : 5 Fr.)

A 10 h., **GRAND BAL DE SOCIÉTÉ** Salle LEVIEUGE

Promenade du Mail : Fête foraine, Bal public  
Le Président, L. HABERT

NOTA. — La Compagnie des Tramways d'Eure & Loir mettra en marche (le 13 Juin), sur Chartres et Brou, des trains supplémentaires qui partiront de Bonneval vers 10 h. du soir.

L'assemblée générale de l'Association des Amis de Bonneval aura lieu le  
**Samedi 21 mars 2009 à 15 heures, salle du Chapitre Centre hospitalier Henri Ey**

**Ordre du jour :** rapports moral et financier, tiers sortant,  
programme d'activités pour 2009.

A l'issue de la réunion, M. Yves LEGRAND, nous présentera :

**LE ROMAN VRAI DES PETITES GENS AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE ENTRE BEAUCE ET PERCHE.**

La cotisation annuelle est de 12 € (étudiants : 6 €)

Vous pouvez la régler par chèque à l'ordre des Amis de Bonneval et le déposer

- ♦ à la permanence de l'association, le samedi après-midi entre 15 et 17 heures, au 23 rue Saint-Roch
- ♦ à l'Office du Tourisme de Bonneval

ou l'adresser par la Poste aux Amis de Bonneval - B.P. 00040 - 28800 BONNEVAL



Les Amis de Bonneval

L'association est aujourd'hui présente sur Internet à l'adresse suivante :

<http://lesamisdebonneval.free.fr>

Email : [lesamisdebonneval@free.fr](mailto:lesamisdebonneval@free.fr)